

c'est pour cela que nous ne faisons rien nous-mêmes? En d'autres termes, bien que nous soyons naturellement heureux de savoir que nous pouvons compter aussi sur les Etats-Unis et la Grande-Bretagne pour défendre nos côtes ou une partie quelconque de notre territoire en cas d'urgence, ce serait réellement abuser et manquer totalement d'amour-propre que de s'en remettre uniquement à eux et de ne rien faire de notre côté. Vis-à-vis du reste du monde, je prétends qu'il en est de même d'une nation que d'un particulier. Tout homme qui s'en remet à son voisin pour défendre son propre foyer et qui est disposé à ne rien faire de lui-même pour le protéger, est dépourvu de cet amour-propre et de cette virilité qui vaut à quiconque le titre de citoyen. Bien que nous puissions nous considérer heureux du voisinage des Etats-Unis et de l'existence de la doctrine Monroe et bien que nous ayons la bonne fortune d'avoir pour nous venir en aide en cas d'agression, des nations aussi amies que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, il faut néanmoins comprendre que si nous attendons d'elles quelque appui, nous n'en devons pas moins faire notre part, surtout pour ce qui est de la défense de notre propre pays.

Quant à la question de neutralité, si nous voulons compter sur les Etats-Unis, raison de plus pour que nous fassions en sorte que ce pays ne soit pas mis dans une fausse posture du fait que nous ne cherchons pas à garantir cette neutralité. Je n'ai pas l'intention de discuter en détail cette question de neutralité, cet après-midi. Je me contenterai de faire observer qu'une nation qui ne veut pas être appelée à participer activement à une guerre doit au moins pouvoir veiller à ce que les eaux qui sont à proximité de ses côtes soient assez bien surveillées par ses propres navires pour qu'aucun des belligérants ne puisse se servir de ses bases pour ses opérations contre un ennemi. Comme on l'a dit avec raison l'autre soir, un navire qui viendrait de quelque pays en guerre outre-mer et qui entrerait dans nos eaux pourrait nous entraîner immédiatement dans le conflit. A moins que nous ne soyons en état de protéger notre propre commerce dans nos ports et nos cours d'eau, nous ne pouvons nous attendre à maintenir notre neutralité, quelque désir que nous en ayons.

J'ai déjà parlé de l'appui de la Société des Nations et je n'insisterai pas là-dessus pour le moment; j'espère néanmoins avoir l'occasion de le discuter une autre fois. Pour terminer, je parlerai de la conférence impériale et de la défense de l'Empire. Je crois avoir déjà bien fait comprendre qu'en ce qui concerne toute participation à une guerre

quelconque, le gouvernement actuel, comme d'ailleurs tous les gouvernements du Canada, est d'avis que le Dominion ne participera à aucune guerre outre-mer sans le consentement de notre Parlement. Ceci étant admis, les honorables députés devraient avoir assez de confiance en eux-mêmes pour croire que l'on suivra la bonne voie en matière de participation à une guerre à l'étranger.

Au cours de ce débat, on a longuement parlé du danger qu'il y a à assister aux conférences impériales et de ce qui peut survenir au cours de ces conférences. Je dirai tout d'abord qu'une conférence impériale n'est qu'une conférence; ce n'est pas un cabinet. Une conférence impériale n'est pas un organisme constitué en vue d'élaborer des programmes pour l'Empire ou ayant le pouvoir d'arrêter ces programmes et de les mettre à exécution. Une conférence impériale est simplement une réunion permettant aux représentants des diverses parties de l'Empire de discuter certaines questions touchant de près à leurs intérêts communs. Sans doute, à l'occasion de ces conférences, il peut arriver qu'on s'efforce de soumettre une politique impériale et de les faire agréer; mais chaque gouvernement a la responsabilité de l'attitude qu'il prendra lors d'une conférence impériale, et je tiens à déclarer dès maintenant, que la ligne de conduite que suivra le Gouvernement actuel à la prochaine conférence impériale sera celle qu'il a toujours suivie lors des conférences précédentes, et c'est qu'il n'est pas en mesure de contracter des engagements au nom du Canada. Nous serons heureux d'obtenir et de donner autant de renseignements que possible sur des questions d'intérêt commun, sur des problèmes relatifs au commerce, à la défense d'ordre constitutionnel, et le reste; mais nous serons aussi libres qu'en ce moment d'agir comme nous l'entendrons à l'égard de ces questions. Rien de ce que peut accomplir une conférence impériale ne peut lier en quelque façon notre pays, sans que son Parlement le sache et y consente. Par conséquent, je ne crois guère qu'il y ait lieu d'entretenir des craintes quant aux engagements qui découleront de la conférence.

Certains vœux ont été émis à l'occasion de conférences antérieures. Je désirerais donner lecture des résolutions que l'on a adoptées au sujet de la défense aux conférences de 1923 et 1926, afin que la Chambre puisse juger si elles ont engagé notre pays dans des entreprises auxquelles le Parlement pourrait s'opposer. A la conférence impériale de 1923, on a adopté une résolution—le même principe fut réaffirmé en 1926—à l'effet que bien qu'il appartienne aux parlements des diverses